

Publié le 24 avril 2020

Saint-Jean de Passy : le conflit déconfiné

Un conflit agité Saint-Jean de Passy, l'un des plus grands établissements catholiques parisiens. Au-delà des questions de personnes, la querelle révèle les difficultés de la mission de l'enseignement catholique dans une société très largement sécularisée.

Le mardi de Pâques, 14 avril, au matin, un huissier bravant le confinement sonne à la porte du domicile de François-Xavier Clément. Ce veuf, qui vient de perdre son père décédé du coronavirus durant la Semaine sainte, est confiné dans son appartement avec ses quatre enfants. Il est aussi, depuis 2014, le directeur de Saint-Jean de Passy. L'huissier lui signifie sa mise à pied immédiate et lui réclame son ordinateur. Le préfet des terminales, M. Jean Ducret, reçoit la même visite.

Un communiqué du Conseil d'administration du grand établissement scolaire de la rue Raynouard l'annonce à 14h30 au Conseil de direction. Celui-ci est composé des quatre directeurs d'études, du directeur administratif et financier et du chef d'établissement. «Je suis tombé des nues», [déclare l'un des directeurs d'études](#), Xavier Le Saint, qui ajoute : «Le conseil d'administration nous a fait part du courrier qui allait être adressé aux professeurs et aux parents d'élèves ; je m'y suis immédiatement opposé avec des arguments à la fois sur le fond et sur la forme.» L'affaire ne fait que commencer.

Les professeurs et les parents sont prévenus à 16h. Raison avouée : «des pratiques managériales dysfonctionnelles portant atteinte à la santé et à la sécurité physique et psychique des collaborateurs».

N'importe quel lecteur de ce communiqué s'imagine immédiatement qu'il s'agit de fautes lourdes, voire d'accusations de violences physiques ou sexuelles : un scandale de plus dans l'Église ! Seuls de tels actes peuvent en effet justifier une démarche aussi brutale. Il n'en est rien. La décision aurait été prise sur la base d'un audit interne conduit par le cabinet Alterhego.

Pour couper court à toutes rumeurs, François-Xavier Clément publie immédiatement un bref communiqué sur les «supposées» pratiques managériales qu'on lui reproche :

«Il n'est en aucun cas question de soupçons d'agressions sexuelles ni envers les enseignants ni envers les élèves. Je n'en sais pas davantage.

En effet, une «analyse des situations de travail des cadres» a été mise en œuvre au début de cette année. À ma connaissance, à ce jour, aucune conclusion de cet audit n'a été rendue.

En tout état de cause, j'affirme être très serein sur les conclusions d'une telle démarche, tant je ne vois aucun acte posé dans mon management ces dernières années qui pourrait justifier une décision aussi radicale et une procédure aussi brutale que celle que nous subissons avec Monsieur Ducret, et ce dans la si difficile période de confinement que nous vivons.

S'il y a une recherche de la vérité, objective et impartiale, je fais confiance au discernement des administrateurs et du diocèse, pour prendre une décision respectueuse du bien de Saint-Jean de Passy et des personnes. Pourquoi en douter si les intentions du Conseil d'Administration sont justes ?»

Une décision controversée

Problème, en effet : la décision prise en «bureau» ne semble pas faire l'unanimité au sein des 14 membres du conseil. Certains même ne semblent pas en avoir été informés. Son auteur principal semble être Jean-François Canteneur, directeur diocésain de l'Enseignement catholique, dont le siège au CA est statutaire. Il aurait été soutenu pour l'occasion par le président du Conseil Jacques Moreau et la présidente de l'APEL, Emmanuelle de la Guillonnière.

Autre embarras, l'audit a été conduit dans des conditions pour le moins inhabituelles. Ses conclusions n'ont pas été révélées à tous les membres du CA, ni au Comité de direction. Il semble que seulement quelques membres du personnel administratif et peu ou pas d'enseignants aient été entendus. Ni le cabinet de conseil chargé de l'«audit», ni le président, ni les membres du Bureau de Saint-Jean de Passy n'ont entendu les deux directeurs incriminés ou sollicité des explications de leur part.

Sur ces bases, la procédure commanditée par le directeur de l'Enseignement catholique et le Bureau du CA de Saint-Jean de Passy paraît extrêmement brutale. Elle viole non seulement toute bienséance, elle fait fi de toute considération pour les personnes, elle prend le risque d'un scandale grave et, finalement, apparaît contraire aux règles de droit les plus élémentaires.

Une action aussi violente ne pouvait qu'entraîner une très forte réaction des élèves, des parents et de nombreux professeurs scandalisés autant sur le fond que sur la forme. Très vite, un collectif s'est mis en place, et les soutiens à François-Xavier Clément se sont multipliés. Le tiers des parents d'élèves de l'établissement auraient à ce jour signé une pétition en sa faveur. Plus de 4 000 personnes au total, tandis qu'une «cagnotte» a été mise en place sur Leetchi. À l'inverse, personne n'a jusqu'ici pétitionné contre François-Xavier Clément ni soutenu publiquement la décision du président du CA et du directeur Diocésain.

L'intervention de Mgr Aupetit

La grogne s'amplifiant, la situation nécessitait une intervention de l'archevêque de Paris. Celui-ci est canoniquement détenteur de la tutelle sur l'établissement et gardien de son caractère catholique. Mgr Aupetit n'ignore pas non plus que Saint-Jean de Passy donne régulièrement à l'Église des séminaristes. Il sait aussi que les parents d'élèves sont de grands contributeurs aux appels du diocèse et que beaucoup des anciens passés par les plus grandes écoles sont des personnalités influentes. Une crise à Saint-Jean de Passy, spécialement à cette période, n'est pas une bonne affaire pour l'Église de Paris.

Il est donc intervenu le 22 avril par un communiqué parfaitement calibré. Après avoir évoqué les confirmations qu'il viendra célébrer «comme prévu», manière de rappeler à tous son autorité pastorale et canonique, il évoque le trouble de la communauté scolaire devant «l'annonce la

semaine dernière de l'existence de problèmes de relation de travail qui pourraient être sérieux». L'usage du conditionnel n'est pas fortuit. Il poursuit :

«Je souhaite que ces sujets soient traités avec le plus grand soin par les instances qui ont la responsabilité de le faire et que soit mené à son terme le processus engagé, avec pour seul objectif la recherche et la manifestation de la vérité, dans le respect des personnes et du droit. Dans cette perspective, j'ai demandé au directeur diocésain de l'Enseignement catholique que le Comité social et économique de l'établissement soit saisi afin qu'il diligente une enquête supplémentaire en lien avec le médecin du travail et un cabinet d'audit spécialisé dans la prévention des risques psycho-sociaux. Il en sera tiré toutes les conséquences qui s'imposeront.»

Il s'agit là de règles de droit élémentaires. Autrement dit, l'archevêque désavoue la procédure suivie, au moins dans la forme. Et, sur le fond, il ajoute : «Pour ma part, pour le bien des personnes et de cet établissement, je veillerai à ce que les solutions les plus justes soient trouvées et je souhaite que dès maintenant chacun y contribue en faisant preuve de sérénité et de retenue.»

Les parents qui s'étaient mobilisés en faveur des deux directeurs ne s'y sont pas trompés. La procédure va repartir à zéro. Comme le rapporte *Valeurs actuelles*, ils ont immédiatement remercié l'archevêque «de les avoir écoutés et entendus en appelant au nécessaire respect du droit et des procédures, après qu'ils ont relevé un certain nombre d'irrégularités. [...] Rien ne l'obligeait à le faire, c'est courageux, et nous espérons en effet qu'une enquête complémentaire va être immédiatement lancée avant que le licenciement ne soit prononcé. [...] Il faut bien comprendre que si François-Xavier Clément est réellement mis en cause au terme d'une enquête transparente menée par tous les acteurs cités par l'archevêque, nous accepterons la réalité des faits. Ce que nous déplorons aujourd'hui, c'est cette impression commune d'avoir affaire à trois personnes extrêmement déterminées qui cachent leurs réelles intentions»

Questions de fond

La question en effet peut se poser : s'agit-il d'un règlement de compte et d'un procès «idéologique» ?

Jean-François Canteneur s'en est défendu dans *Famille chrétienne*. Selon lui, «le conseil d'administration et l'ensemble des équipes de Saint-Jean de Passy ont toujours soutenu François-Xavier Clément, dont les actions se situent dans le droit fil de l'ADN de cet établissement.» Le directeur de Saint-Jean de Passy sera sans doute heureux de cette reconnaissance. Mais le Directeur diocésain ajoute :

«Le problème n'est pas du tout de cet ordre. Des dysfonctionnements ont été établis de diverses manières, à la suite desquels une analyse des situations de travail a été commanditée en commun accord avec lui. Il s'agissait d'évaluer l'état de la satisfaction, des difficultés et des fragilités des salariés de l'équipe des cadres. Les cinquante membres du personnel des cadres de l'établissement concernés par cette analyse ont été interrogés.»

À supposer qu'il y ait des insatisfaits, c'est une situation presque inévitable dans un établissement

aussi important, mais est-ce un motif de mise à pied immédiate du directeur ? Il manque une faute objective, caractérisée, comme le reconnaît implicitement Jean-François Canteneur : «Nous avons constaté un ensemble de situations réellement problématiques pouvant être qualifiées de fautes, ce qui a pu échapper à un certain nombre de parents d'élèves, voire de professeurs, qui ne sont pas au fait de toutes les relations de travail au sein de l'institution».

De fait, ces «situations réellement problématiques» ont totalement échappé à de nombreux membres de la communauté éducative de Saint-Jean de Passy, parents, cadres administratifs ou enseignants qui se sont révoltés contre la décision du CA. Elles semblent aussi avoir échappé au CSE (Conseil social d'établissement), qui se réunit régulièrement. À aucun moment il ne s'est manifesté.

Pourquoi ce silence ? Pourquoi aussi n'y a-t-il pas de plaintes de salariés pour étayer les conclusions de l'audit ? Pourquoi la Médecine du travail n'a-t-elle pas été alertée ? Comment se fait-il qu'aucun arrêt de travail n'ait été constaté pour les raisons invoquées dans le communiqué ? Aucun fait précis ne semble pour le moment soutenir l'accusation. Seuls des «effets de souffrance» auraient été évoqués. Pire, certaines personnes interrogées par les «auditeurs» parlent d'une «procédure soviétique» et songeraient à retirer leur témoignage en voyant l'interprétation qui en a été donnée.

Dans ces circonstances, il est difficile de se défaire de l'idée que l'on a cherché des prétextes pour instruire le procès du directeur de Saint-Jean de Passy et de son adjoint. Sa gestion ne peut être mise en cause. En termes académiques, Saint-Jean de Passy performe comme jamais, et ses finances n'ont jamais été aussi bonnes que depuis que François-Xavier Clément le dirige.

Un autre projet éducatif

En revanche, François-Xavier Clément a apporté à Saint-Jean un style managérial clivant. «L'éducation intégrale» qu'il préconise n'est pas du goût de tous. Les professeurs sont loin d'être tous des catholiques pratiquants. S'ils choisissent d'enseigner à Saint-Jean de Passy, ce n'est le plus souvent pas en raison des exigences spécifiquement chrétiennes de son projet éducatif, mais parce qu'à tout prendre, il vaut mieux enseigner dans un établissement prestigieux du 16^e arrondissement que dans le 20^e...

De leur côté, un certain nombre de parents ne regardent que les performances scolaires de leurs enfants. La formation spirituelle obligatoire, la statue de la Vierge dans la cour d'honneur et le port de l'uniforme ne sont pas des choix tout à fait à leur goût. Ils l'acceptent parce que les statistiques de mentions aux bacs de Saint-Jean de Passy sont parmi les meilleures à Paris. Les «valeurs du christianisme», un peu «d'ouverture aux autres», un zeste d'écologie et de solidarité font propre sur un CV et suffisent à apaiser leurs consciences, même si à la sortie, la priorité demeure le *business*...

Or ce catholicisme peu encombrant n'est pas celui du directeur actuel. Dans cet environnement précautionneux sur les questions de foi, son courage détonne. Il a des convictions, de la personnalité, du charisme, un franc-parler. Il fait partie de ces hommes habités qui embarquent leurs collaborateurs ou peuvent en être détestés. Avec peut-être une certaine témérité, il ne cesse de témoigner par ses actes et par sa parole qu'il prend au sérieux l'enseignement de l'Église sur l'enseignement catholique, sur la formation intégrale de la personne, sur la nécessité des sacrements pour grandir dans la vie intérieure. Cette témérité peut sans doute lui faire commettre, comme à

chacun, des erreurs. Il s'est probablement fait des ennemis. Depuis son arrivée, il a remodelé l'équipe dirigeante. Il y a eu des départs parfois difficiles qui, pour certains, ont laissé des traces. Mais, en aucun cas, ce tempérament ne constitue une faute de management ni ne justifie une sanction aussi totalement disproportionnée que celle que lui inflige le CA et le directeur diocésain.

Il faut donc espérer que la nouvelle enquête demandée par Mgr Aupetit et les décisions qu'il lui reviendra de prendre permettront aux élèves de Saint-Jean de Passy de ne pas trop pâtir de cette crise. Il faut aussi souhaiter qu'elles permettront à la communauté éducative de retrouver la paix.

Jean-François Canteneur, lorsqu'il a pris ses fonctions, disait : «De mon prédécesseur, Frédéric Gautier, je garde l'idée que le directeur de l'Enseignement catholique est d'abord en charge de l'unité... Ma mission est de favoriser l'action concordante, de respecter l'autonomie de chacun. La cellule de base demeure l'établissement qui porte la réalité quotidienne.» Cette unité mise en péril par la décision à laquelle il a participé, sur quelle base ou sur quel principe pourra-t-elle se faire ?

Le même déclarait : «J'évite de définir le fameux "caractère propre" du privé en termes de catéchèse. Il s'agit d'une réalité bien plus vaste. Il nous faut une école où la communauté éducative lie l'élève à son maître dans une relation chaleureuse, ouverte à la grâce reçue par l'autre, tout en gardant l'exigence intellectuelle. C'est pourquoi nous ne recrutons pas que des professeurs catholiques (il n'y aurait de toutes façons pas assez de candidats !), mais des personnes en chemin vers l'évangélisation, animées par des convictions chrétiennes.» Et d'ajouter : «L'école n'est pas une paroisse, ni le lieu de la vie sacramentelle ! C'est le lieu où il faut révéler le Christ à travers la connaissance et le service, la poignée de main, l'attention au plus faible. Il me semble important de ne pas créer un enseignement profane d'un côté et une bonne catéchèse musclée de l'autre» Certes ! Tous les mots du répertoire catholique y sont... moins la radicalité, et dans un ordre où le Christ se révèle dans la poignée de main plutôt que dans sa Parole et sa présence sacramentelle.

Sans remonter à l'encyclique *Divini illius Magistri* du pape Pie XI, est-ce vraiment l'enseignement de l'Église sur l'éducation intégrale ? Cela peut-il se discuter ? Si c'est le cas, cette crise n'est-elle pas révélatrice d'un clivage plus profond entre deux manières d'envisager la mission de l'école catholique ? Dans ce cas, le conflit qui agite Saint-Jean de Passy et que Mgr Aupetit devra trancher dépasse les questions de personnes.

Thierry Boutet

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr